



Le 3 juin, les AESH se sont mobilisé-e-s en nombre dans toute la France, avec le soutien des autres personnels de l'Éducation nationale. Par la grève et la participation aux manifestations, ils et elles ont rendu visible leur colère face au mépris du ministère qui reste sourd à leurs revendications.

Pour toute réponse, le ministère a refusé d'engager des négociations spécifiques et a relégué les discussions sur les rémunérations et le temps de travail des AESH dans le groupe de travail « Amélioration du service public » du Grenelle, excluant ainsi toute une partie des revendications.

Les pistes avancées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet ne sont pas acceptables. En effet, il serait proposé aux AESH de multiplier les contrats auprès de plusieurs employeurs, en dehors du champ de l'Éducation nationale. Cela ne répond aucunement aux attentes des AESH qui exigent la pleine reconnaissance de leur métier d'accompagnant.e d'élèves en situation de handicap, dans les écoles et établissements scolaires.

Une enveloppe de 40 à 60 millions d'euros serait prévue pour 2022, mais sans aucun engagement sur un plan pluriannuel pour améliorer les rémunérations. La proposition d'un cadre dérogatoire, avec une grille de rémunération comprenant 11 niveaux allant jusqu'à l'indice majoré 427 contre 363 actuellement, et un avancement automatique tous les trois ans contourne la création d'un corps, mais c'est un premier bougé à mettre à l'actif des mobilisations.

Il reste urgent d'augmenter les rémunérations de tous les AESH sur toute la carrière et leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail, d'abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens, de créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH, et de recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

L'intersyndicale nationale juge nécessaire de poursuivre et amplifier la mobilisation pour imposer la satisfaction des revendications des AESH. Elle décide de se revoir fin août pour échanger sur les modalités d'action et construire cette mobilisation avec les personnels. Elle apporte dès à présent son soutien à toutes les initiatives en cours ou à venir.

Paris, le 1^{er} juillet